



MARS 2023

FO COM \ ORANGE



# DÉMÉNAGEMENT

Les élus FOCom négocient pour vous

## SUR LE CAMPUS « ORANGE SOPHIA »

**510 salariés Orange concernés des divisions Orange France, Orange Innovation et Orange Business Services et DOGSE aujourd'hui répartis sur 6 sites différents (HÉRAKLION et THALÈS, LES-ORMES, TOURNAMY, DELTA, EINSTEIN).**

### ● Temps de trajet et transport

- Un prime d'aggravation temps de trajet basé sur la déclaration du salarié quel que soit le mode de transport dès la 1<sup>ère</sup> minute d'aggravation.

- Prise en charge à 100% des abonnements ou frais :

- des transports en commun
- des parcs relais.
- des péages autoroutiers.

- 6 € par jour pour le co-voiturage.

- 500€ pour l'achat d'un vélo

### ● La restauration

- Prime de 1000€ par an pour la durée de l'accord pour dédommagement de la dégradation du coût et de la qualité de la restauration.

**Il n'est pas normal que les salariés du site aient des coûts et des modes de restauration totalement inégaux en prix et en qualité nutritionnelle !**

- Recherche de prestataires proposant de la restauration sur place type food truck, afin de limiter les déplacements des salariés pendant la pause méridienne.

### ● Le logement

- Prise en charge des frais de déménagement

- Prime d'installation : 3000€ + 1200€ par enfant à charge.

### ● Crèche et frais de garde

- Prise en charge du surcoût lié au frais de garde

- Création ou recherche d'une crèche d'entreprise ou inter entreprise, comme Orange en propose sur d'autres sites.

### ● Handicap

- Suivi pour les salariés en situation de handicap ou bénéficiant d'une recommandation médicale.

**POUR FOCOM LA RSE NE DOIT PAS ÊTRE SEULEMENT UN ARGUMENT PUBLICITAIRE !**

*Vous défendre.... Notre engagement !*

Rejoignez FOCom et abonnez-vous à la newsletter sur [www.focomdogse.com](http://www.focomdogse.com)